

TAXE D'APPRENTISSAGE

Intention de versement de la fraction du 13% Campagne 2022

(à retourner à l'équipe Relations Entreprise avant le 31 mai 2022)

Coordonnées de l'Équipe Relations Entreprises

Établissement : **POINT A** (code : 14622)

NOM / Prénom : DUCRUET Laurence

Adresse : 1 place André Malraux CS 90297 CP / Ville : 38016 Grenoble cedex 1

Tél. 04 76 28 25 45 Courriel : laurence.ducruet@grenoble.cci.fr



Responsable de la taxe d'apprentissage dans votre entreprise

Raison sociale SIRET

Adresse

NOM / Prénom / Fonction

Tél. Mob. Courriel

Le cas échéant, nom et coordonnées de l'expert comptable ou du cabinet comptable qui s'occupe de la taxe d'apprentissage pour votre entreprise :

NOM Ville

Tél. Courriel

Bénéficiaire de la fraction du 13 %

Au titre du financement des formations initiales technologiques et professionnelles hors apprentissage et de nos Points A.

NOM de l'établissement : **POINT A**

1 place André Malraux CS 90297

38016 Grenoble cedex 1

Règlement par Chèque Virement Espèces (option) CB

À l'ordre de : **Point A / Société Générale**

IBAN :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	00999	00037289754	61

IBAN : **FR76 3000 3009 9900 0372 8975 461**

BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

Montant : €

Règlement avant le 31 mai 2022

ENTREPRISE

Taxe d'apprentissage : 0,68% de la masse salariale

Le calcul du montant global à verser reste le même.

